



**UNE PLACE FINANCIERE  
AU SERVICE D'UNE CROISSANCE DURABLE  
PRIORITES D' ACTIONS**



MARS 2022

PARIS  
**EUROPLACE**

## **SYNTHESE DES PROPOSITIONS**

Les principales recommandations peuvent être résumées de la façon suivante :

### **Respecter la parole donnée : stabiliser le cadre fiscal de la Place de Paris**

- L'alignement du taux de l'impôt sur les sociétés en France sur la moyenne européenne était l'une des premières priorités pour l'ensemble des entreprises et activités de services de la Place de Paris. **Il importe de préserver cet alignement à 25%, effectivement concrétisé en 2022 (Proposition 1).**
- **La crédibilité de la Place de Paris passe par un cadre réglementaire et fiscal plus stable et lisible. La seconde priorité est de fixer comme principe une parfaite stabilité et lisibilité réglementaire et fiscale en France (Proposition 2).** C'est une autre priorité essentielle pour améliorer la perception de notre pays vis-à-vis des investisseurs internationaux, notamment en maintenant le PFU et la suppression de l'ISF (dont l'assiette devrait cependant être reconsidérée).
- Les impôts de production (taxe sur les salaires, autres impôts de production), comme le coût global du travail, sont des variables décisives pour les acteurs économiques, quand il s'agit d'implanter et de développer une entreprise. **La baisse des impôts de production doit impérativement être poursuivie pour remettre la France à la moyenne européenne. De même, les charges sociales doivent faire l'objet d'un rééquilibrage par rapport aux autres pays européens (Proposition 3).** Ce sujet devra être réouvert, après les élections présidentielles.

### **Orienter l'épargne vers le financement des entreprises et de l'économie productive**

- **La première mesure est de développer l'épargne longue et l'épargne retraite et de les orienter vers le financement des entreprises, y compris pour renforcer leurs fonds propres, dans un contexte de montée très forte de la dette,** pour assurer leur solidité financière **(Proposition 4).** Et, en plus des réformes européennes, notamment la révision en cours de la directive Solvabilité 2 et le développement des ELTIF (instruments d'épargne long terme européens), **les priorités d'actions en France sont : (i) rééquilibrer la**

**fiscalité des actions par rapport à la fiscalité obligataire**, en alignant la première sur la seconde (**Proposition 5**) ; **(ii) renforcer les mécanismes d'incitation à l'épargne salariale et à l'actionnariat salarié en supprimant le forfait social pour toutes les entreprises et en augmentant de 10% à 20% le plafond de déductibilité des versements au PER (Proposition 6) ; (iii) renforcer l'actionnariat individuel**, en particulier par la mise en place d'un seuil de cession au-delà duquel les gains dégagés ne seraient soumis à aucun prélèvement fiscal ou social et en fidélisant l'actionnariat de long terme par la création d'un abattement appliqué sur les gains de cessions générés par la vente de titres détenus au-delà de 10 ans (**Proposition 7**) ; **(iv) améliorer le financement, les produits et les outils de l'immobilier résidentiel (Proposition 8).**

- **Améliorer l'attractivité de la Place de Paris pour les IPO (introductions en bourse) (Proposition 9)** en : (i) renforçant le pôle d'investissement actions de la Place de Paris, (ii) développant une analyse financière de qualité, notamment sur les nouveaux *business models* des entreprises de tech, (iii) mettant en place un compartiment boursier européen « Tech premium » et en (iv) construisant une offre élaborée d'accompagnement ante et post IPO. Car il est indispensable de mobiliser les investisseurs de la Place de Paris pour accompagner dans leur expansion le développement de ces jeunes sociétés en forte croissance, notamment dans les secteurs de la French Tech.

### **Accélérer la contribution de la Place de Paris à l'économie durable**

- La transformation en cours du modèle industriel, aux plans tant français que mondial, pour parvenir à la neutralité carbone 2050, représente des enjeux financiers majeurs et la nécessité d'une mobilisation de l'épargne pour accompagner les besoins d'investissement.
- **Il s'agit, pour la Place financière de Paris, de :**
  - **Accélérer ses engagements pour satisfaire les besoins d'investissement en matière de transition énergétique, au plan industriel comme en matière immobilière (Proposition 10).** Les investissements de transition industrielle représentent environ 30 tn d'euros pour les 30 ans à venir pour l'Europe, et pour cela il faudra disposer des instruments nécessaires en matière de fonds d'investissement, comme d'orientation de l'épargne à travers les circuits bancaires ou d'autres intermédiaires financiers.

- Transformer son propre modèle pour développer l'investissement responsable, réduire drastiquement ses investissements dans l'économie carbonée et développer les instruments de finance à impact et de transition juste (Proposition 11).

### **Consolider l'attractivité de la Place financière de Paris pour accompagner les besoins des citoyens**

Il importe, dans le contexte notamment du Brexit, de prévenir les divergences réglementaires et fiscales au plan intra-européen, comme international, susceptibles de mettre en cause la compétitivité de la Place de Paris. Des outils de veille et de mesure doivent être mis en œuvre (Proposition 12).

De même, comme cela vient d'être décidé par les autorités britanniques, il est proposé d'intégrer l'attractivité de la Place de Paris dans l'objectif statutaire des autorités de régulation de la Place de Paris (Proposition 13).

### **Contribuer à la construction d'une Europe compétitive**

Les priorités de la Place de Paris sont l'accélération de la mise en place de l'Union des Marchés de Capitaux (UMC) (Proposition 14) et le développement du Green Deal européen (Proposition 15), avec les différentes priorités qui en découlent.

- Réviser Solvabilité 2 (comme Bâle 3) pour desserrer les contraintes de capitaux propres applicables aux investissements des sociétés d'assurance et banques dans les entreprises.
- Développer la titrisation, dont le cadre réglementaire actuel est aujourd'hui pénalisant par rapport à celui existant dans d'autres continents, notamment aux États-Unis : une titrisation saine, simple et transparente est un instrument essentiel **pour permettre de relancer les financements bancaires des entreprises et des nouveaux besoins d'investissement en matière de projets verts et technologiques**. Si la titrisation n'est pas développée au niveau européen, le financement de ces projets sera fait par les banques américaines aux plans européen et international.
- Développer, via les fonds ELTIFs, une épargne plus abondante de long terme **qui soit orientée vers les entreprises**, notamment le financement des PME, mais aussi l'économie durable (dans le cadre du *Green Deal* de l'Union européenne) et les besoins importants en infrastructures et en immobilier.

- **Contribuer pleinement à la mise en place du Green Deal de l'Union européenne.** Il s'agit d'être actif dans la définition et l'application des taxonomies environnementale et sociale, en prenant correctement en compte les attentes des entreprises, de mettre en place des processus de transition et non pas d'exclusion de secteurs économiques, et de développer le dialogue entre entreprises et investisseurs.
- **Maintenir notre souveraineté européenne dans la gestion des données financières et extra-financières.** Établir un cadre réglementaire propre à l'Union européenne pour les fournisseurs de données est un impératif pour l'information transparente des investisseurs et la juste concurrence sur ces marchés en pleine expansion.

## **I - L'ENJEU**

**Les services financiers sont une partie prenante essentielle de l'accompagnement de la sortie de la crise sanitaire, de la relance et de l'emploi, en France comme aux plans européen et international. Et de l'accompagnement indispensable de la réindustrialisation et des nouveaux impératifs de l'économie durable, afin d'apporter les financements nécessaires à la lutte contre le changement climatique et à la transition énergétique qui en résulte, au plan mondial, comme au changement de modèle industriel en cours, plus social et durable.**

Développer une Place financière forte est donc une condition indispensable pour permettre de satisfaire l'ensemble de ces besoins, comme les besoins de financement des entreprises, y compris des PME/ETI, dans l'ensemble des territoires, de protection sociale, de santé, de dépendance et d'épargne à long terme, et pour accompagner les plans de relance développés par les Etats.

**Le présent document précise les enjeux, illustrés par des données chiffrées, et propose un plan d'actions – à destination des candidats à la campagne présidentielle - pour développer la Place de financière de Paris en accompagnement de ce nouveau modèle économique.**

## I) RELANCER LA CROISSANCE ET L'EMPLOI

### **1- Rappel : le rôle de la Place financière dans l'accompagnement de la crise sanitaire.**

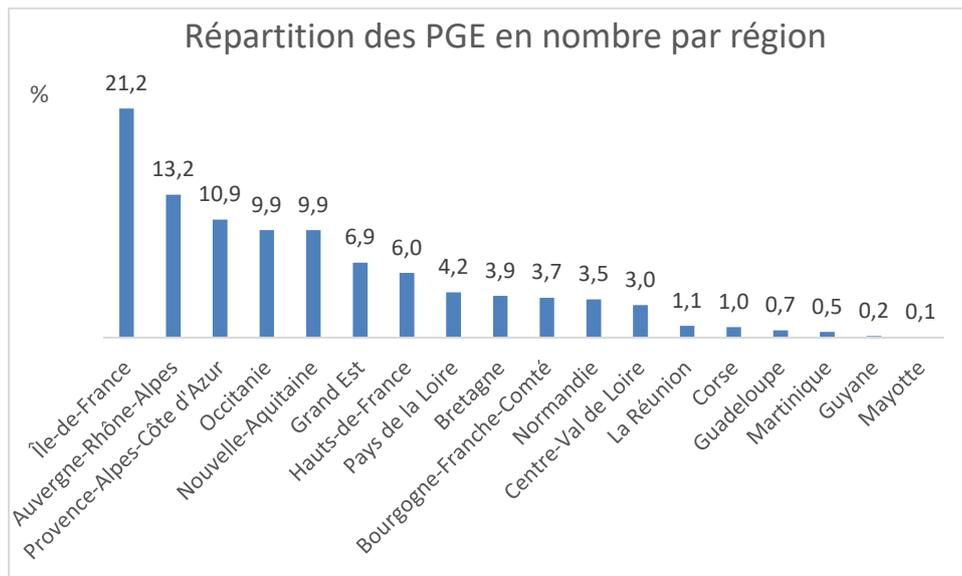
Celle-ci a joué un rôle essentiel pour préserver le financement des entreprises et l'emploi tout au long de la crise sanitaire. Concrètement, les principales actions ont été les suivantes :

- **Plus de 140 milliards d'euros de PGE** (prêts garantis par l'Etat), **accordés par les banques à près de 700 000 entreprises ;**
- **2,5 milliards d'euros alloués dans le cadre du programme d'investissement « Assureurs – Caisse des Dépôts Relance Durable France »**, dont près de 2 milliards proviennent des assureurs et ciblent principalement les PME et ETI.
- **Un effort important en abandons et reports de loyers accordés par les sociétés immobilières cotées à leurs locataires,**
- **Plus de 200 fonds d'investissements labellisés Relance** distribués auprès des épargnants ;
- **Deux autres dispositifs ont été mis en place pour renforcer la solidité financière des PME et des ETI, avec les prêts participatifs Relance (PPR),** distribués par les banques (11 milliards d'euros engagés), **et les obligations Relance (OR),** distribuées par les sociétés de gestion (1,7 milliard d'euros engagés). Les PPR et OR sont financés par les assureurs français et la Caisse des Dépôts.
- **Notons que les assureurs se sont impliqués très tôt pour parer au plus urgent.** L'assurance a abondé à hauteur de 400 millions d'euros le fonds de solidarité mis en place en faveur des TPE et des indépendants. Elle a également consacré 1,3 milliard d'euros à des gestes de soutien au-delà des indemnisations de sinistres qui représentent 2,8 milliards d'euros pour les branches directement impactées par la crise. Elle a consacré 400 millions d'euros de mesures collectives (dont 230 millions d'euros d'annulations de loyers pour baux commerciaux, maintien en garanties de professionnels en situation de non-paiement, extension de couvertures).

## 2- Accélérer la reprise de l'activité et de l'emploi, financer le développement industriel sur le long terme et dans l'ensemble des territoires

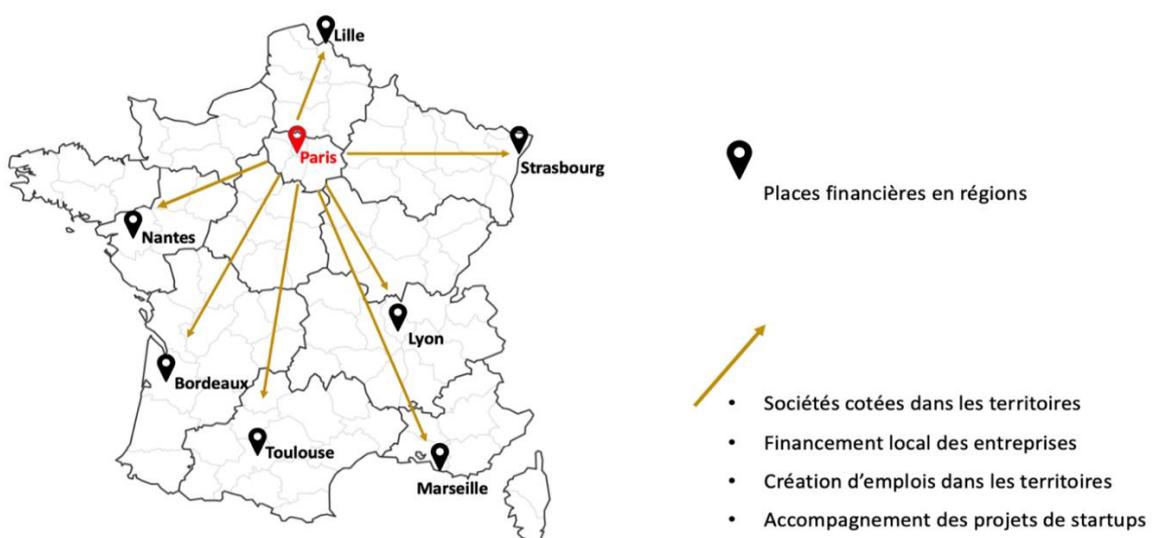
### a) Accompagner les besoins de financements bancaires dans les territoires

► **Tous les territoires** ont fait l'objet d'une attention particulière, comme le montre la distribution des PGE (prêts garantis par l'Etat) mis en place par les banques :

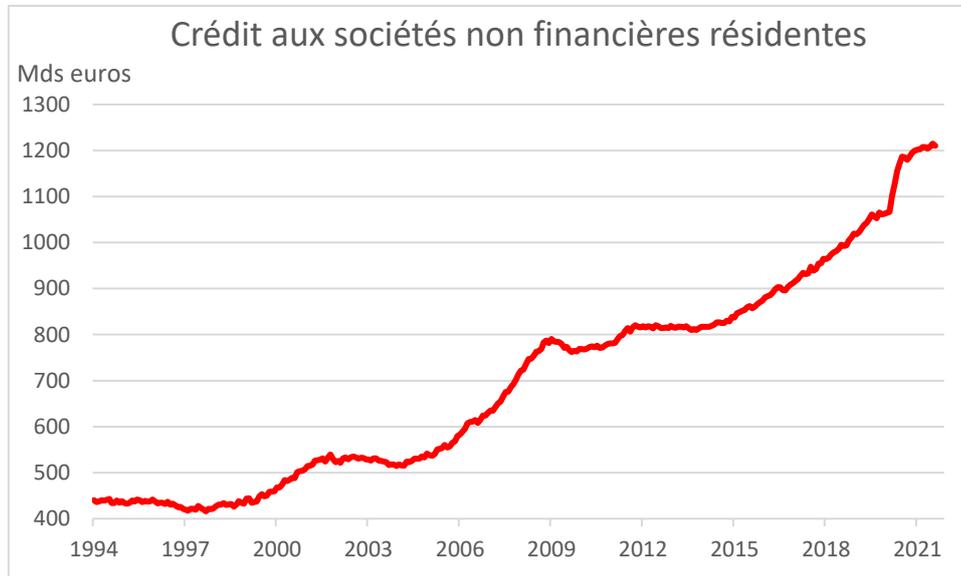


Source : [data.gouv.fr](https://data.gouv.fr) (données d'octobre 2021)

### Places financières en régions



► **Les financements bancaires aux entreprises ont été maintenus en tendance, depuis plusieurs décennies, et ils se sont même montrés particulièrement dynamiques pendant la crise sanitaire.** Cela a été une particularité française en Europe. Il s'agit, là encore, de financements qui concernent l'ensemble des territoires.



Source : Banque de France

**La poursuite des financements bancaires est une première priorité indispensable pour notre pays, dans un contexte où ceux-ci représentent encore plus de 90% des ressources de financement des PME/ETI (source : Banque de France).** Et les banques françaises occupent une position de leader en Europe.

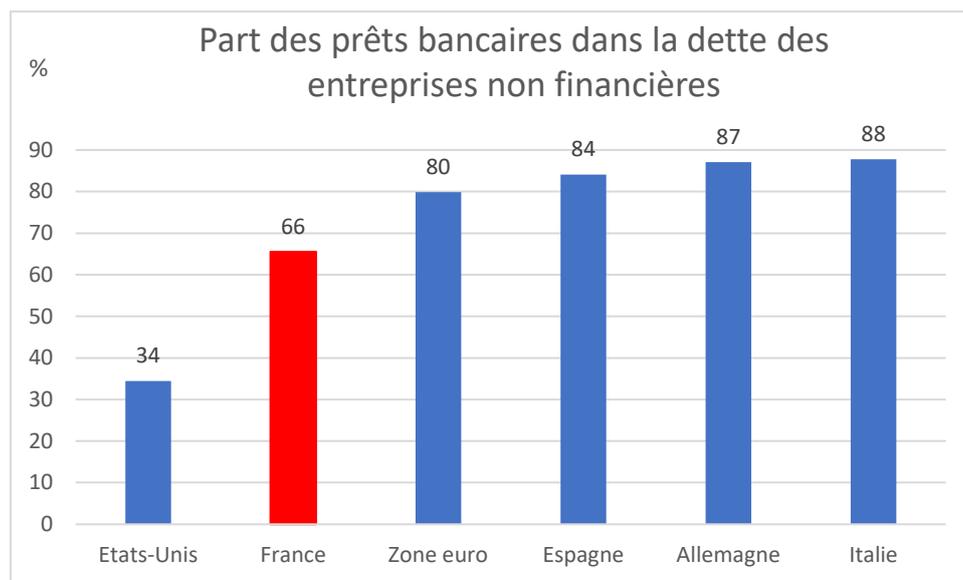
#### **b) Le rôle de service de proximité de l'assurance**

Service de proximité essentiel pour les Français, **l'assurance a contribué à la résilience des territoires pendant la crise sanitaire et constitue un atout pour leur dynamisme économique et social**, au travers notamment de la redistribution de richesses (indemnisation des sinistres, versement aux ménages d'une rente ou d'un capital en cas de liquidation de leur épargne). En 2020, les assureurs ont géré près de 12 millions de sinistres, soit 33 000 sinistres par jour. Ils sont présents sur l'ensemble du territoire au travers de 53 200 établissements.

### c) Une nécessaire croissance des financements de marchés en faveur des entreprises

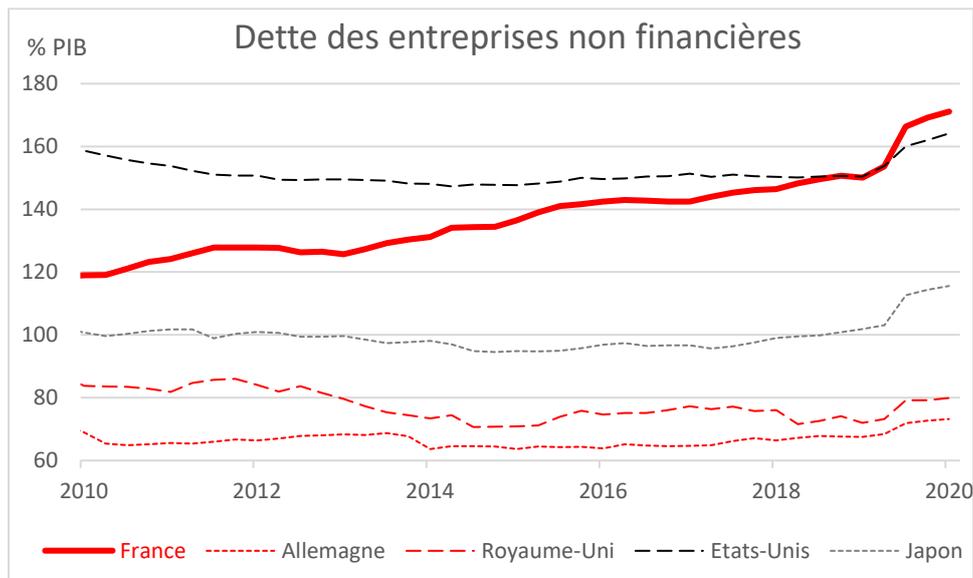
Au-delà des financements bancaires, et afin de conforter le rebond économique et son contenu en emploi, le rôle des marchés financiers et des investisseurs va être de plus en plus décisif.

- **Les grandes entreprises françaises se financent déjà plus sur les marchés que les grandes entreprises dans les autres pays européens :** environ 40% de financements de marché pour l'ensemble de nos entreprises, contre 60% de financements bancaires, pour un rapport de 20 à 80 dans la moyenne des autres pays européens (le rapport est de 80/20 aux Etats-Unis). Les financements de marché représentent environ un tiers de la dette des entreprises en France, contre 20% en moyenne dans la zone euro. Le développement des financements de marché devrait s'accélérer en France et en Europe.



Source : Banque de France (données 2020)

**Il est en particulier essentiel, aujourd'hui, pour les entreprises, grandes et petites, dans un contexte de forte montée de la dette, de renforcer leurs fonds propres et donc de bénéficier d'instruments de financement de long terme adaptés à leurs besoins.** Ceci est indispensable pour leur permettre de rééquilibrer leur structure de financement, mais également à terme pour investir et réussir les transitions démographique, énergétique et numérique en cours.



Source : BRI

**Dans ce contexte, le poids économique de premier plan de l'industrie financière française en Europe, avec la présence d'acteurs qui se classent parmi les tout premiers mondiaux dans de nombreux secteurs (banque, assurance, gestion d'actifs, Bourse, infrastructures de marché, prestataires et conseils notamment), peut lui permettre d'accompagner les entreprises françaises dans de bonnes conditions et d'attirer l'implantation d'entreprises industrielles et financières internationales, ce qui constituera une source de croissance complémentaire majeure pour les prochaines années.**

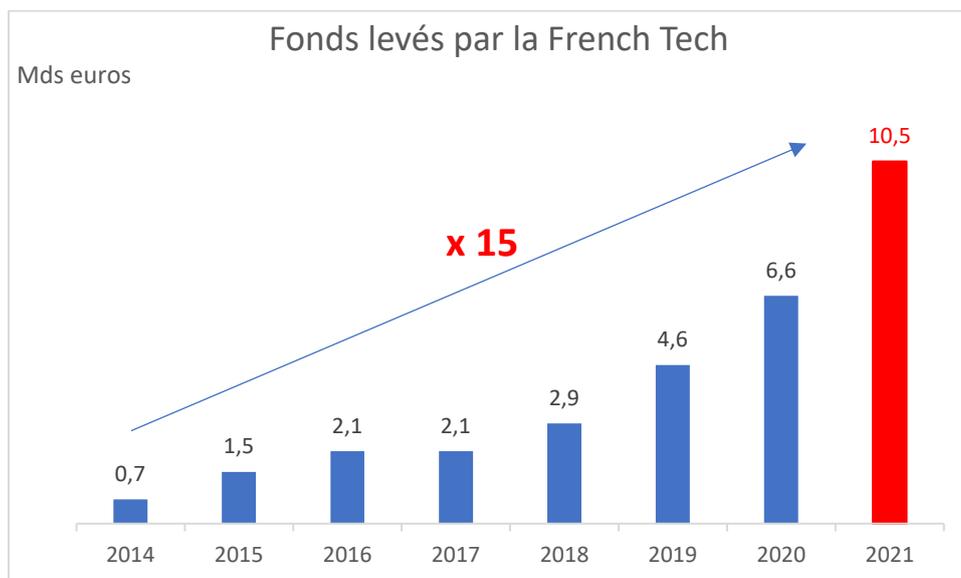
- **Acteur majeur du financement de l'économie de notre pays, l'assurance participe à la relance des entreprises après la crise sanitaire et économique.** Au 30 septembre 2021, les assureurs avaient investi 2 714 milliards d'euros dans l'économie, dont 61% à destination des entreprises. A fin 2020, ce sont également près de 100 milliards d'euros qui ont été investis dans les PME/ETI.

- **De même, le dynamisme de la Bourse de Paris pour financer des entreprises en forte croissance est particulièrement manifeste depuis le début de l'année 2021 :**

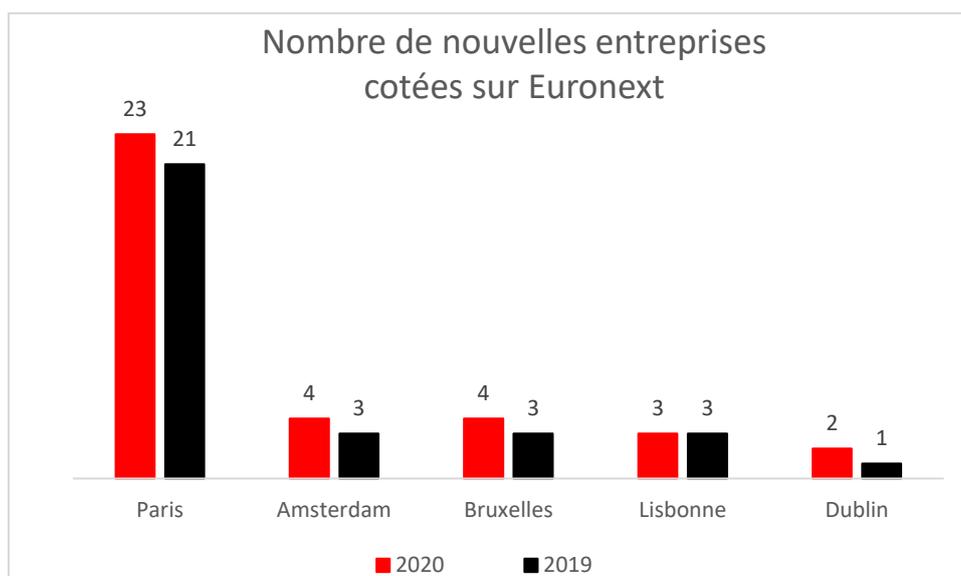
- Euronext a enregistré 64 introductions en Bourse à Paris en 2021, contre 23 en 2020.
- Les levées de fonds dépassant les 40 millions d'euros sont de plus en plus fréquentes : leur nombre atteint déjà 53 en 2021, après 28 en 2020 et 22 en 2019 ;

- Les fonds levés par la French Tech devraient représenter plus de 10 milliards d'euros en 2021, soit 15 fois plus qu'en 2014.

Notons que les régions de France développent, de leur côté, des dispositifs d'accompagnement de fonds propres des entreprises, y compris des PME/ETI, dans le contexte post-crise, avec la mise en place de fonds d'investissement régionaux dédiés. C'est le cas de la Région Aquitaine, de la Région Pays de Loire, comme des Pyrénées autour de Toulouse, de Rhône-Alpes, ou encore des Hauts-de-France.



Source : Avolta VC/MA France (prévision pour 2021)



Source : Euronext

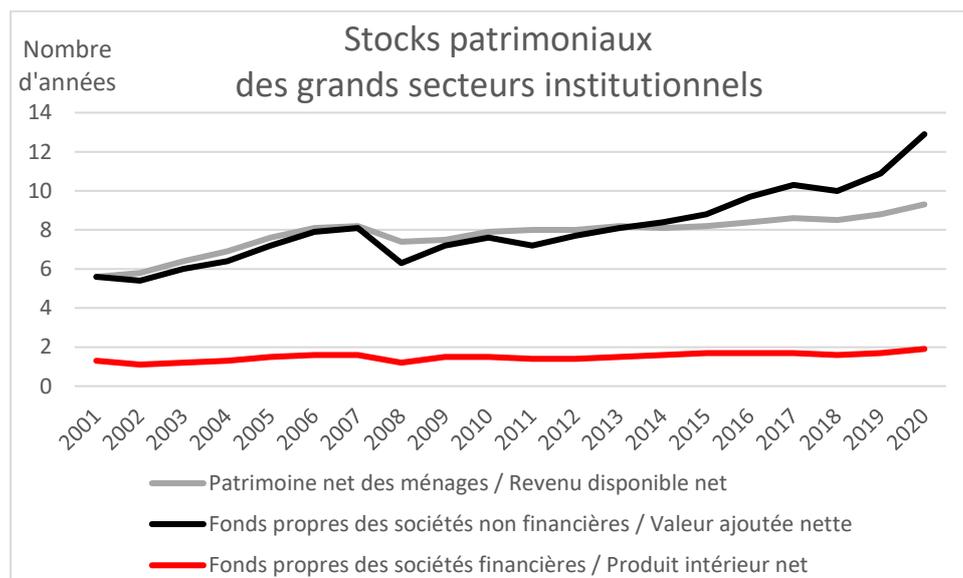
Les développements des marchés de capitaux doivent être encouragés pour accélérer la croissance et les emplois. Il est donc essentiel que notre environnement réglementaire soit adapté, en gagnant en compétitivité, comme en stabilité et en lisibilité sur le long terme.

### 3- Développer l'emploi

Le secteur financier représente par lui-même, fin septembre 2021, 880 000 salariés en France, soit 7% de l'emploi tertiaire marchand, une part qui est demeurée globalement assez stable au cours des 20 dernières années, malgré les évolutions réglementaires et industrielles intervenues. Avec les emplois induits, professions de conseil, cabinets juridiques, activités informatiques, restauration et hôtellerie, on chiffre à plus de 1,2 million les emplois concernés par l'activité financière en France.

Au total, les services financiers revêtent en France une importance très significative, puisqu'ils représentent près de 4% de la production nationale et 5% des emplois totaux.

Pour leur part, en tant qu'acteurs de la formation et de l'emploi, les assureurs exercent une importante responsabilité sociale. Avec près de 255 000 salariés répartis dans l'ensemble des départements de France, métropolitains ou ultramarins, l'assurance est un secteur dynamique en matière d'emploi.



Source : INSEE

### La Place financière française : quelques chiffres

Le classement des centres financiers mondiaux le plus récent (*Global Center Financial Index*, septembre 2021) situe Paris dans les 10 premières Places financières mondiales, la seule d'Europe continentale.

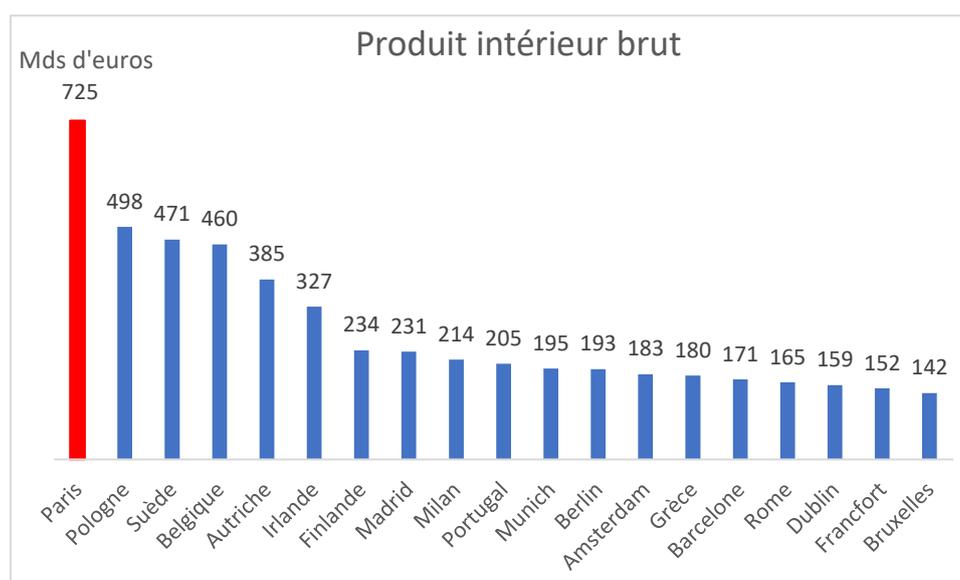
La Place financière française regroupe des leaders mondiaux dans les domaines de la banque, de l'assurance, de la gestion d'actifs ou du conseil.

Elle représente près de 900 000 emplois directs et 1,2 million au total si l'on ajoute les emplois induits, soit environ 10% de l'emploi tertiaire marchand en France.

Euronext Paris accueille 3 fois plus d'entreprises cotées (435 fin octobre 2021) qu'Amsterdam, auxquelles s'ajoutent les cotations sur Euronext *Growth* (246 entreprises cotées à Paris) et sur Euronext *Access* (174).

Pour poursuivre le développement des entreprises et de l'emploi, il est essentiel de **maintenir une Place active et mobilisée** : en associant étroitement secteur privé et secteur public, Paris EUROPLACE démontre la complémentarité étroite existant entre entreprises et pouvoirs publics pour faire face efficacement aux enjeux de la reprise économique et des financements qu'exige la transition climatique.

Notons que **le Brexit renforce aujourd'hui la position de la Place de Paris en Europe**. Il est une opportunité pour conforter le rang de premier plan de la Paris/Région Ile de France dans le classement des plus grandes régions économiques de l'Union européenne.



Source : Eurostat (données 2018)

- Cependant, le Brexit comporte également le risque d'une plus grande divergence des règles du jeu entre l'Europe et le Royaume Uni, ce qui peut menacer à terme la compétitivité de nos entreprises et donc la pérennité de nos emplois. C'est pourquoi **disposer d'une Place forte et influente est crucial pour peser sur les orientations** économiques et sociales à venir de l'Europe. **Et intégrer l'attractivité dans l'objectif statutaire des autorités réglementaires, comme au Royaume-Uni, est indispensable.**

## **II) CONTRIBUER A L'ECONOMIE DURABLE**

### **1- Neutralité carbone 2050**

**La Place de Paris, autour de Paris EUROPLACE, développe une stratégie cohérente et de long terme, accélérant la montée en puissance de ses acteurs à l'échelle internationale, en mobilisant les principaux points forts de la Place : les développements de la finance durable, l'accélération des innovations technologiques, et notamment des FinTech, la force de notre Pôle de financement des grands projets d'infrastructures.**

**En matière de finance durable, les premiers travaux de Paris EUROPLACE ont été lancés dès le début des années 2000** pour initier et développer les actions de la Place de Paris dans le domaine de l'ISR (Investissement Socialement Responsable) d'abord, puis de la finance environnementale et solidaire.

**En 2003, a été créé l'IEF (Institut Europlace de Finance), joint en 2005 avec la Fondation du Risque, pour aboutir à la création en 2008 de l'Institut Louis Bachelier (ILB),** dans l'objectif de développer la recherche en finance, notamment sur les sujets de la finance environnementale et durable, comme sur les risques et l'assurance, le développement de nouveaux instruments bancaires ou l'immobilier commercial. Aujourd'hui, l'ILB coordonne une cinquantaine de chaires et initiatives de recherche, dont plusieurs importantes dédiées à la finance durable.

### **Institut Louis Bachelier (ILB) : la recherche en économie et en finance**

Créé en 2008, l'ILB, présidé par André Lévy-Lang et partenaire de Paris EUROPLACE, a pour objectif d'associer les institutions académiques, les entreprises et les pouvoirs publics, pour développer des programmes de recherche principalement sur les 4 transitions environnementale, énergétique, numérique et démographique.

A travers la Fondation du Risque et l'Institut Europlace de Finance, près de 80 chaires, initiatives et programmes de recherche ont été financés, ce qui représente environ 400 chercheurs, 100 entreprises privées et plusieurs partenaires publics, pour un budget d'environ 10 millions d'euros par an.

**Par ailleurs, en 2008, a été créé le Pôle de compétitivité Finance Innovation**, qui a très rapidement développé des actions spécifiques pour accompagner les FinTech, y compris dans le domaine de la finance « verte » et sociale pour développer les *Green Tech* et *Social Tech* : depuis la création du Pôle, 70 projets ont été labellisés ESS (Economie sociale et solidaire/Finance durable), correspondant à 28 millions d'euros de fonds levés.

### **Le Pôle Finance Innovation (PFI) :**

#### **Accompagner le développement des Fintech sur la place de Paris**

Branche de Paris EUROPLACE, le PFI, présidé par Bernard Gainnier, est un pôle de compétitivité créé en 2008 pour encourager l'innovation et la recherche, mettant en relation startups, laboratoires de recherche, centres d'excellence académiques et investisseurs.

Le PFI est considéré comme le leader français dans l'accompagnement des FinTech, InsurTech, comme des start-up innovantes dans l'économie durable, dans l'objectif de les aider à nouer des liens avec des partenaires français ou internationaux, ainsi que pour lever des fonds afin d'accélérer leur croissance.

Depuis la création du Pôle, près de 600 projets innovants ont été labellisés et 1 milliard d'euros a été levé, créant 10 000 emplois directs dans ces startups.

En 2015, Paris EUROPLACE a organisé, avec la Caisse des Dépôts et la BEI, le premier *Climate Finance Day* international de Paris, en prélude de la COP21, et la première Charte de Place pour fixer de nouveaux engagements de l'ensemble des métiers de la Place financière qui entendent contribuer à la finance durable.

**Depuis 2017, Paris EUROPLACE accélère son action en matière de finance durable, avec le lancement de *Finance for Tomorrow (F4T)*, nouvelle branche en son sein, dédiée spécifiquement à ce sujet, et avec la mise en place plus récemment de deux nouvelles *Task forces* : « Finance à impact » et « Transition Juste », coordonnées par *Finance for Tomorrow*.**

### Finance for Tomorrow

#### L'action de la Place de Paris dans la finance durable

Après les Accords de Paris conclus en 2015 dans le cadre de la COP21, Paris EUROPLACE a créé en son sein *Finance for Tomorrow*, présidée par Thierry Déau et chargée, depuis 2017, de mobiliser, de convaincre et d'engager l'ensemble de l'écosystème de la Place vers un modèle de finance durable.

Depuis 5 ans, les acteurs privés, publics et institutionnels se réunissent ainsi pour différencier la Place de Paris par la qualité de ses produits et par l'excellence de son expertise en matière de soutenabilité des investissements verts et de long terme.

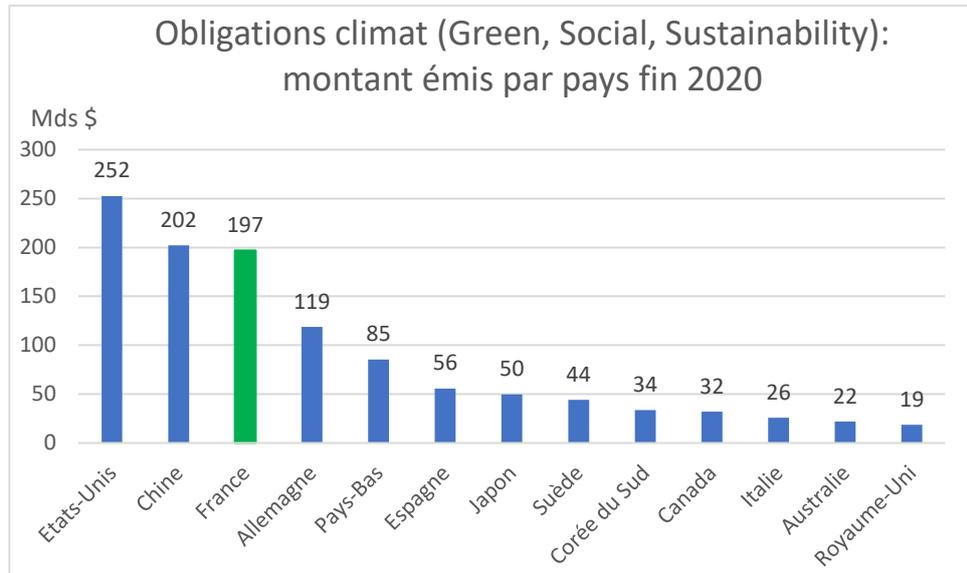
Ces activités de promotion en faveur d'une transition vers un autre modèle de la finance se traduisent concrètement par l'animation de groupes de travail (Taxonomie, Transition juste et solidaire, Impact, Biodiversité et capital naturel, Stress-tests climatiques, *Retail, Policy, Green, Social & Sustainable Bonds*) et la mise en place d'un Observatoire de la finance durable.

Ce dernier contribue au suivi, à l'évaluation et à la transparence de la transformation progressive des acteurs financiers français : banques, compagnies d'assurance, sociétés de gestion et acteurs du capital investissement en particulier.

**Les premiers résultats, mesurés par l'Observatoire de *Finance for Tomorrow* notamment, sont très significatifs :**

- La France est au 3<sup>ème</sup> rang mondial des émetteurs d'obligations Climat (vertes, sociales ou soutenables), avec 197 milliards de dollars d'encours

**fin 2020**, après les Etats-Unis (252) et juste derrière la Chine (202). Les émissions d'obligations Climat en 2021 dépasseront celles de 2020, avec déjà 773 milliards d'euros émis cette année : outre l'Etat et la Cades, la région Île-de-France a ainsi levé en avril 500 millions d'euros en 2021, via des obligations vertes, sociales et soutenables à 7 ans<sup>1</sup>.



Source : Climat bonds

- **Finance for Tomorrow a réuni depuis juin, en amont de la COP26 de Glasgow, une Coalition mondiale d'investisseurs**, gérant plus de 3 600 milliards d'euros d'actifs, pour promouvoir une transition juste vers des économies bas carbone.
- **Les gérants d'actifs français sont leaders en Europe pour l'investissement responsable : à fin 2020, l'encours de l'Investissement Responsable s'établit à près de 1 600 milliards d'euros** (selon la nouvelle définition européenne SFDR) ; 31% des encours des fonds de droits français sont ESG, contre 24% en moyenne en Europe.

Et la gestion française domine le marché des fonds *green bonds* puisqu'un tiers des 65 fonds européens d'obligations vertes (représentant 19 milliards d'euros) sont gérés par des sociétés de gestion françaises. L'encours des obligations (vertes, durables, sociales et de transition) dans les portefeuilles s'élève à 65 milliards d'euros. L'encours des obligations vertes (*green bonds*), dont les investissements sont fléchés vers des

<sup>1</sup> [https://www.iledefrance.fr/sites/default/files/medias/2021/04/Press\\_release%20Region%20Ile-de-France\\_sustainable%20bond\\_EN.pdf](https://www.iledefrance.fr/sites/default/files/medias/2021/04/Press_release%20Region%20Ile-de-France_sustainable%20bond_EN.pdf)

projets présentant un impact pour le climat et/ou l'environnement, s'élève à 56 milliards d'euros (contre 43 milliards d'euros en 2019).

- **Investisseurs de long terme, les assureurs sont engagés depuis de nombreuses années dans une démarche d'investissement responsable.** Leurs placements verts ont plus que doublé en trois ans, passant de 49 milliards d'euros en 2017 à 113 milliards fin 2020. De même, les unités de compte vertes et responsables, proposées au sein des produits d'épargne retraite, ont plus que doublé en quatre ans et atteignent 91 milliards d'euros à fin septembre 2021.

Les assureurs français œuvrent également afin de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre via leurs investissements : 1,8 milliard euros a été désinvesti du charbon en 2020. L'exposition au charbon des assureurs est aujourd'hui très faible et ne représente plus que 0,7% des actifs gérés (hors UC).

- **40 grandes entreprises de la Place de Paris sont engagées sur la trajectoire 1,5°C de SBTi (*Science-Based Target Initiatives*) et le Medef a lancé son French Business Climate Pledge ;**

Dès 2018, 65 entreprises ont pris des initiatives pour restaurer la biodiversité avec act4nature et, en 2020, sous le parrainage de l'AFEP, une quarantaine ont pris près de 150 engagements en faveur de l'économie circulaire, mobilisant tous les leviers définis par l'ADEME.

**-Dix grandes sociétés foncières membres du compartiment immobilier d'Euronext ont été distinguées par le classement mondial duGRESB** (organisation néerlandaise qui établit un classement mondial en matière d'ESG) en matière d'efficacité énergétique et neuf sont titulaires d'un *Gold Sustainability Award* décernés par l'EPRA (*European Public Real Estate Association*) en matière de durabilité environnementale. La plupart de ces foncières sont financées par émission de Green bonds.

**-La France est, également, leader en matière de label ISR dédiés aux fonds immobiliers non cotés.** La Place financière de Paris apparaît donc comme un leader de l'immobilier durable.

**La Place de Paris se fixe aujourd'hui pour objectif de mettre en place une stratégie d'ensemble afin de définir une trajectoire qui contribue efficacement à ce que les entreprises françaises puissent pleinement remplir à l'horizon 2050 leurs engagements climatiques nationaux et européens (Green Deal).**

## 2- Accélérer la finance sociale et solidaire

**L'économie sociale et solidaire représente en France 2,4 millions de salariés, soit 14% de l'emploi privé, et 10% du PIB, en regroupant de nombreux acteurs :** associations, coopératives, fondations ou mutuelles. Ces entités mènent des activités au niveau local, afin de réunir non seulement les exigences du développement économique et de l'emploi, mais en les conciliant avec la coopération, l'utilité sociale et la solidarité.

Cette finance sociale propose aux épargnants des comptes et livrets bancaires solidaires, des placements de partage (avec la cession d'une partie des intérêts obtenus ou des dividendes encaissés au profit d'organismes ou d'associations) ou des produits d'investissement solidaire accessibles via l'assurance-vie, le plan d'épargne en actions, l'épargne retraite (y compris PER COL et PER OB) et via l'épargne salariale.

Fin 2020, les placements solidaires totalisaient 20,3 milliards d'euros d'encours, en hausse de 5 milliards sur l'année, sans compter 1,6 milliard d'euros d'encours de micro-crédits aidant des entreprises ou des personnes à réaliser leurs projets malgré une situation de fragilité financière.

**Cette importance accordée à la finance sociale est accélérée dans plusieurs directions : mesure de l'impact et mise en place d'une transition juste notamment. A un niveau global, ainsi, la France est en tête du marché mondial des *Social bonds* (obligations sociales), avec 50 milliards de dollars émis en 2020 à travers 20 émissions, soit 25% du marché total, qui atteint 197 milliards de dollars.**

Cette nouvelle orientation suppose un effort de planification et de persévérance pour que la Place fixe, sur le temps long, des objectifs et des critères de performance à un niveau relativement élevé : cette feuille de route (*roadmap*) et ce « changement de logiciel », passant du court au long terme, appellent un dialogue et une solidarité entre les acteurs financiers, leurs actionnaires et leurs clients.

### **Changer de modèle : quelles prochaines étapes pour la finance durable ?**

Afin d'accélérer la transformation de l'économie vers un modèle plus durable, le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance Bruno Le Maire a annoncé le 27 octobre 2021, lors du *Climate Finance Day* organisé par la branche de Paris EUROPLACE *Finance for Tomorrow*, une nouvelle étape pour la Place.

Yves Perrier, Président d'Amundi, conduit actuellement une mission confiée par le Ministre « pour permettre à la Place de Paris d'être à la hauteur de l'accord de Paris ».

Il s'agit de définir les objectifs, les modalités de mise en œuvre et la feuille de route nécessaire pour engager l'ensemble des acteurs de la Place sur une trajectoire de réduction de l'intensité carbone de leurs investissements, en cohérence avec les ambitions fixées en 2015 et pour être en phase avec l'Accord de Paris et contribuer à la mise en place effective du Green Deal européen.

### **3- Développer le financement des infrastructures**

**La Place de Paris a enfin vocation à être un centre financier majeur dans le monde pour le financement des grands projets d'infrastructures, de par la force de son écosystème et sa participation aux projets européens et dans le monde.**

En effet, grâce à des entreprises de rang mondial dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, de l'environnement, des télécom ou du transport, la France est aujourd'hui un leader mondial du secteur des infrastructures. Par leur expérience et leur savoir-faire, les banques internationales basées à Paris sont jugées parmi les meilleures pour accompagner le financement de ces infrastructures, tandis que les levées de fonds sur les marchés financiers par des fonds d'investissement dédiés y ont été extrêmement dynamiques au cours des derniers mois. En témoigne notamment, en septembre 2021, l'introduction en bourse d'Antin IP pour un montant de 550 millions d'euros, la plus forte introduction en bourse depuis le début de l'année. Comme les développements des autres fonds dédiés (Ardian et Meridiam notamment) ou le cas d'Argan, société foncière leader français de l'immobilier logistique et des entrepôts durables.

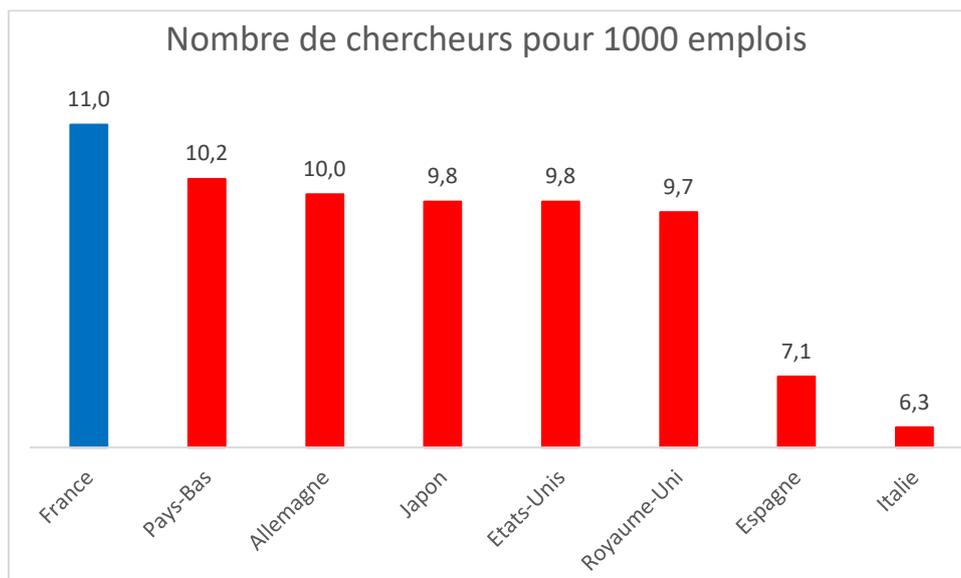
Et aujourd'hui le Plan France Relance de 100 milliards d'euros annoncé en septembre 2020, confirmé par le Plan « France 2030 » de 30 milliards d'euros présenté en octobre 2021, accorde une part prépondérante aux infrastructures, avec deux priorités sectorielles : la santé et l'économie digitale, auxquelles s'ajoutent les infrastructures pour l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique.

De même, dans de nombreux pays, le développement des infrastructures est une partie essentielle des plans de relance après la crise sanitaire, afin de réorienter la croissance vers une économie durable et qui assure la pleine couverture des besoins sociaux : dans le monde, le montant total des investissements non couverts en infrastructures avoisine 2 500 milliards de dollars selon le *Global Infrastructure Hub*, ce qui nécessite une forte mobilisation des centres financiers globaux. L'Union européenne a prévu de mobiliser plus de 2 000 milliards d'euros pour la période 2021-2027, si l'on considère à la fois le budget pluriannuel de l'Union et le plan de relance *Next Generation EU*.

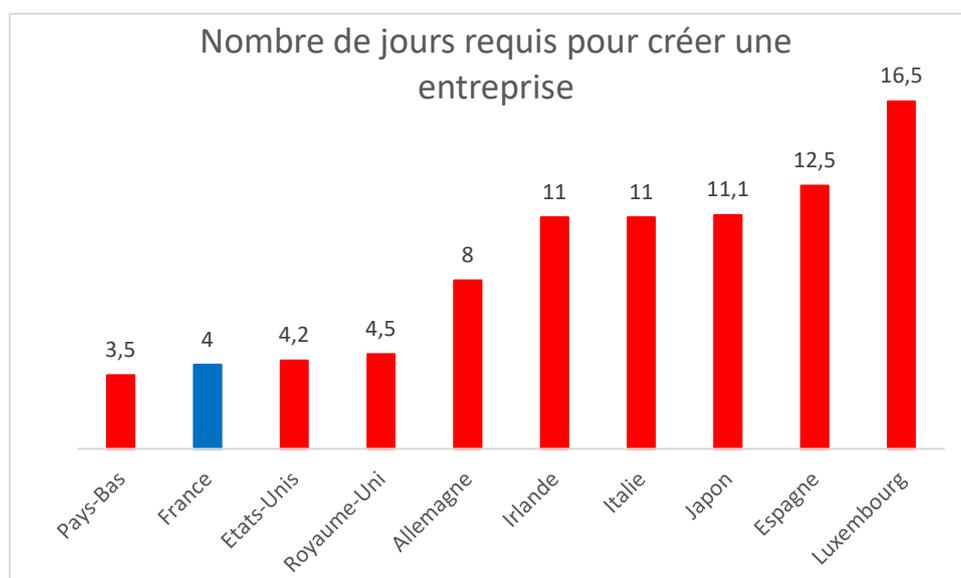
### **III) ANTICIPER LES INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES**

**La montée en puissance d'une économie immatérielle en France et l'importance grandissante prise par les savoir-faire digitaux se traduisent par des changements profonds** dans la vie des citoyens, l'organisation des sociétés et l'activité des entreprises. Davantage de biens et de services peuvent ainsi être obtenus de façon plus rapide et plus accessible pour le consommateur.

Il convient donc d'accompagner et d'encourager la diffusion de ces technologies innovantes dès lors qu'elles satisfont à des garanties de sécurité et de protection adaptées pour les citoyens et les entreprises. D'autant qu'aujourd'hui, la France bénéficie d'un classement très favorable, parmi des pays comparables dans le monde, en termes de nombre de chercheurs ou de facilités pour créer une nouvelle entreprise.



Source : OCDE (données 2019)



Source : Banque mondiale (données 2019)

**L'accélération des nouvelles technologies transforme le modèle des banques, des assurances et du système financier dans son ensemble. Il est donc essentiel d'anticiper les évolutions et faire que la Place financière de Paris consolide sa position.** Les changements, à ce titre, concernent tous les domaines, avec notamment la digitalisation des entreprises du secteur, le développement des cryptoactifs et de la monnaie digitale, ainsi que la montée en puissance des FinTech dans de nombreux métiers de l'industrie financière.

L'objectif est d'accélérer le positionnement de la Place de Paris en la matière, tout en veillant à prendre en compte les conséquences sociales de ces transformations pour éviter les effets d'exclusion : la réduction du nombre de guichets bancaires, par exemple, pose des questions nouvelles en termes de

préservation des territoires et de satisfaction des besoins des citoyens ou des entreprises.

L'accompagnement de ces conséquences est indispensable : la régulation de ces nouvelles activités est une priorité, avec la nécessité pour les régulateurs de sans cesse s'adapter aux nouveaux développements technologiques et de veiller à ce qu'une même activité soit soumise à une même régulation, comme le recommande aujourd'hui la Commission européenne.

**Au total, l'existence d'une Place financière forte est la condition *sine qua non* de l'accompagnement des nouveaux développements en cours en matière de nouvelles technologies, de développement durable et de financement des grands projets d'infrastructures, et pour accompagner l'ensemble des besoins d'investissement des entreprises, y compris PME/ETI, des ménages et des régions de France.**

## **II- PRIORITES D' ACTIONS**

La Place de Paris a une stratégie de moyen et long terme, basée sur deux grandes priorités :

- **Consolider ses points forts : importance de la présence de grandes entreprises actives sur les marchés, force du pôle Investisseurs ;**
- **Accélérer son développement dans les secteurs du futur pour contribuer au dynamisme de la France en Europe.**

Les actions à mener doivent permettre d'accompagner ces objectifs.

### **1- DYNAMISER L'ENVIRONNEMENT DES ENTREPRISES ET ORIENTER L'EPARGNE**

Afin que la France puisse compter sur une croissance économique qui demeure robuste, comparable à celle de ses principaux partenaires, il convient d'engager une action énergique, à l'appui des entreprises et des investisseurs actifs sur la Place de Paris, y compris pour faciliter l'implantation ou l'expansion de nouvelles entités, mais aussi d'accélérer l'arrivée de projets de développement ambitieux et la création d'emplois.

➡ L'objectif préliminaire est de **préserver la compétitivité des entreprises françaises dans la compétition mondiale**. De ce point de vue, la première étape essentielle a été la baisse du taux de **l'impôt sur les sociétés à 25%**, vers la moyenne européenne. **Il importe de préserver et de consolider cette comparabilité par rapport aux autres Places européennes et internationales.**

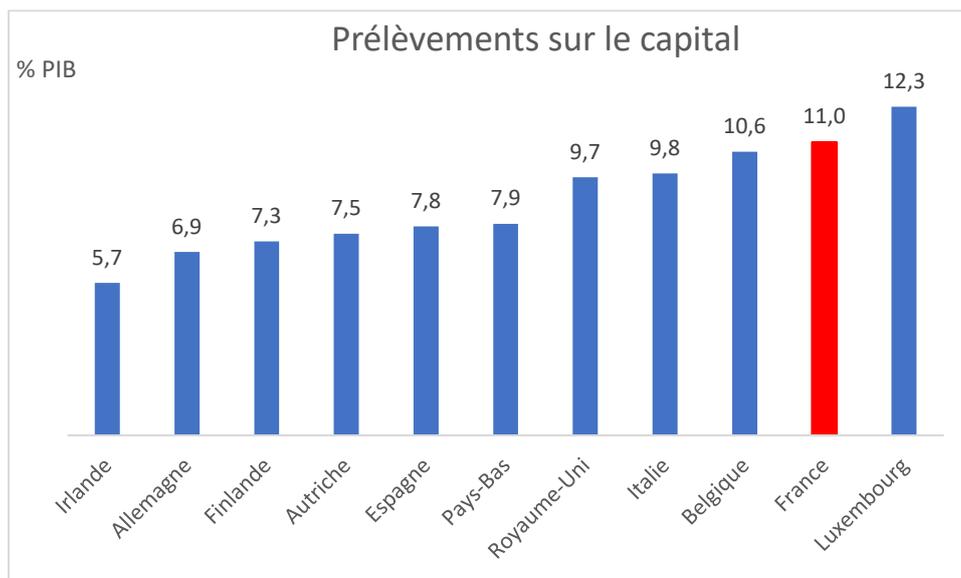
**Les autres priorités sont :**

1. L'instabilité réglementaire est le principal handicap de la France perçu par les entreprises et investisseurs internationaux. Il importe donc de promouvoir **un cadre réglementaire et fiscal plus stable et lisible**, seul apte à nous permettre de développer une finance de long terme. Car, pour investir et créer des emplois, les investisseurs ont besoin de simplicité, de prévisibilité et de continuité dans les règles du jeu. Au contraire, un changement continu des règles et une instabilité de l'écosystème pourraient décourager la **confiance qui est nécessaire** à la pleine reprise de l'activité économique.

Le troisième rapport du Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital publié en octobre 2021<sup>2</sup> a montré que les décisions prises ces dernières années, avec la suppression de l'impôt sur les capitaux investis et la création du PFU (Prélèvement Forfaitaire Unique) notamment, avaient constitué un premier pas permettant de rapprocher la France des taux d'imposition (souvent inférieurs dans l'immense majorité) de nos principaux partenaires européens et internationaux. **Il importe de ne surtout pas revenir en arrière sur ces sujets, y compris s'agissant de l'IFI, même si son assiette devra être reconsidérée.**

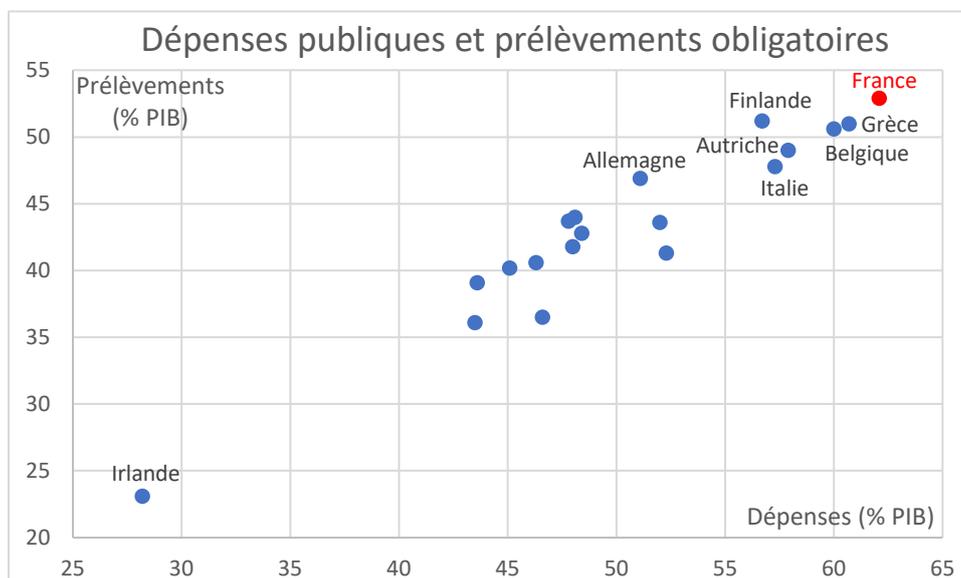
---

<sup>2</sup> <https://www.strategie.gouv.fr/publications/comite-devaluation-reformes-de-fiscalite-capital-troisieme-rapport>



Source : Commission européenne (données 2019)

► D'autant que la France occupe toujours une place singulière en matière de prélèvements obligatoires en Europe.

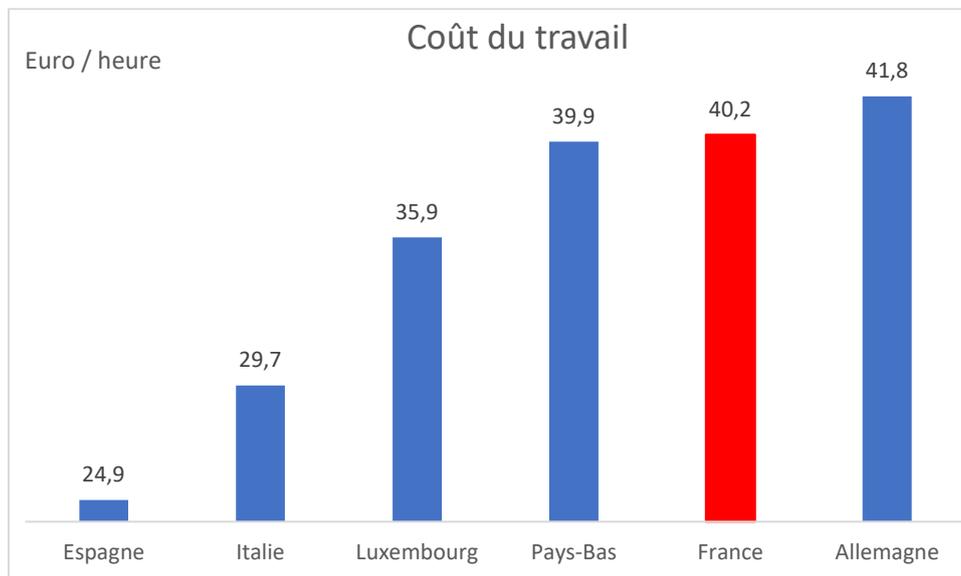


Source : Eurostat (donnée 2020)

2. C'est pourquoi, pour continuer à renforcer la solidité financière des entreprises, il faut une nouvelle baisse des impôts de production comme une meilleure maîtrise du total de la charge fiscale et sociale. Le coût

global du travail constitue une variable souvent décisive pour les acteurs économiques quand il s'agit d'implanter une entreprise.

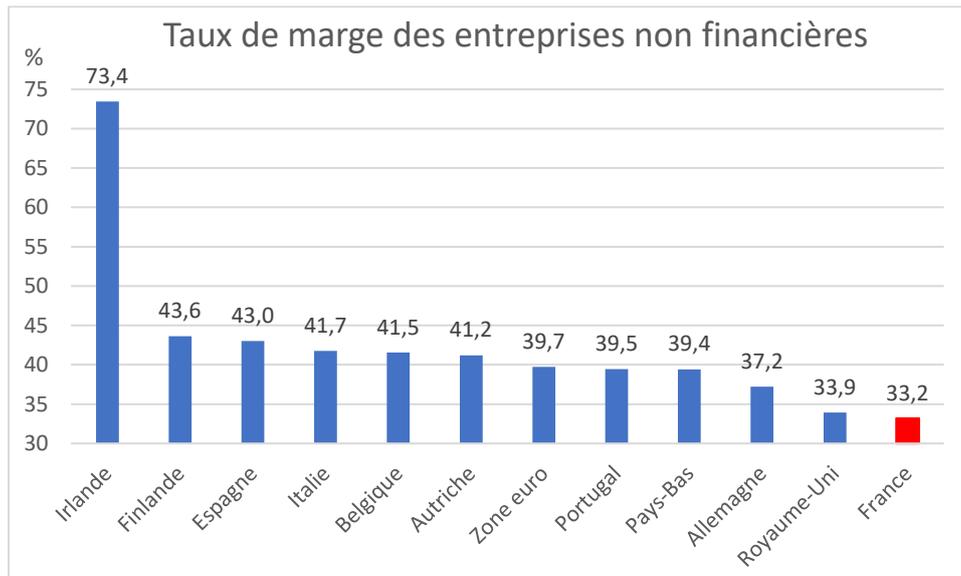
► **Les charges sociales, en particulier, doivent faire l'objet d'un rééquilibrage par rapport aux autres pays européens.** Ce sujet devra être réouvert après l'élection présidentielle :



Source : Eurostat (données 2020, industrie hors construction)

3. **Un autre sujet concerne** la solidité financière des entreprises, et notamment **le renforcement indispensable des fonds propres des entreprises**, dans un contexte de montée de la dette, ce qui nécessite une refonte des directives européennes (Solvabilité 2) et internationales (Bâle 3) sur les contraintes des sociétés d'assurance et des banques **et en France de rééquilibrer la fiscalité des actions par rapport à la fiscalité obligatoire et de relancer l'actionnariat individuel.**

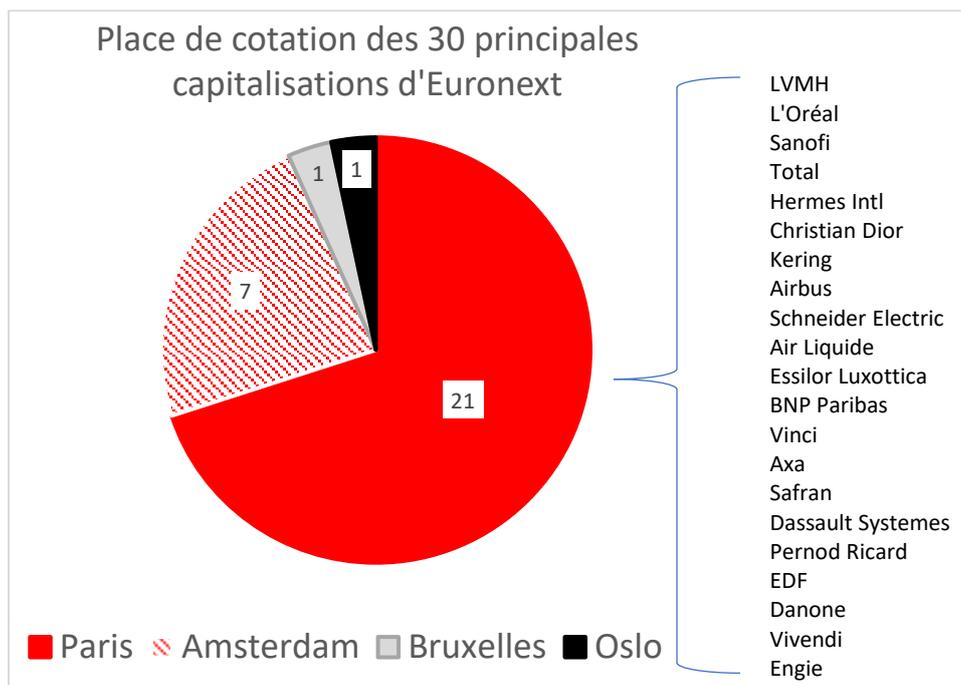
► De même, renforcer la structure des entreprises française exige d'accorder une attention particulière à l'évolution du taux de marge des entreprises, qui demeure trop faible en France.



Source : Eurostat (données 2019)

Ces éléments contribueraient à consolider le **rôle leader de Paris parmi les grandes Places financières européennes comme lieu privilégié de cotation** des entreprises désireuses de lever des fonds pour financer leur développement, notamment pour les nombreuses entreprises de Tech françaises en forte croissance, dont **l'introduction en bourse (IPO)** est attendue au cours des toutes prochaines années.

Un rapport a été remis fin juin 2021 par Paris EUROPLACE qui propose une quarantaine de propositions en ce sens. En même temps que la poursuite des allègements réglementaires et l'amélioration des dispositifs d'introduction, il est plus que jamais nécessaire de mobiliser les investisseurs de la Place de Paris pour accompagner dans leur expansion le développement de ces jeunes sociétés en forte croissance.



Source : Euronext (données fin 2020)

### ➔ **Consolider le pôle Investisseurs de la Place de Paris**

**Les entreprises françaises ont des besoins de financement conséquents** et doivent pouvoir compter, selon la nature et l'échelle de leurs projets, sur des prêteurs ou des actionnaires stables et responsables. **Pour ce qui est du pôle Investisseurs, la mesure prioritaire est le développement de l'épargne longue et son orientation vers le financement des entreprises**, au moment notamment où l'épargne accumulée pendant la crise sanitaire se situe à un niveau élevé, en France, comme dans les autres pays européens, **ainsi que le développement de l'épargne salariale (intéressement).**

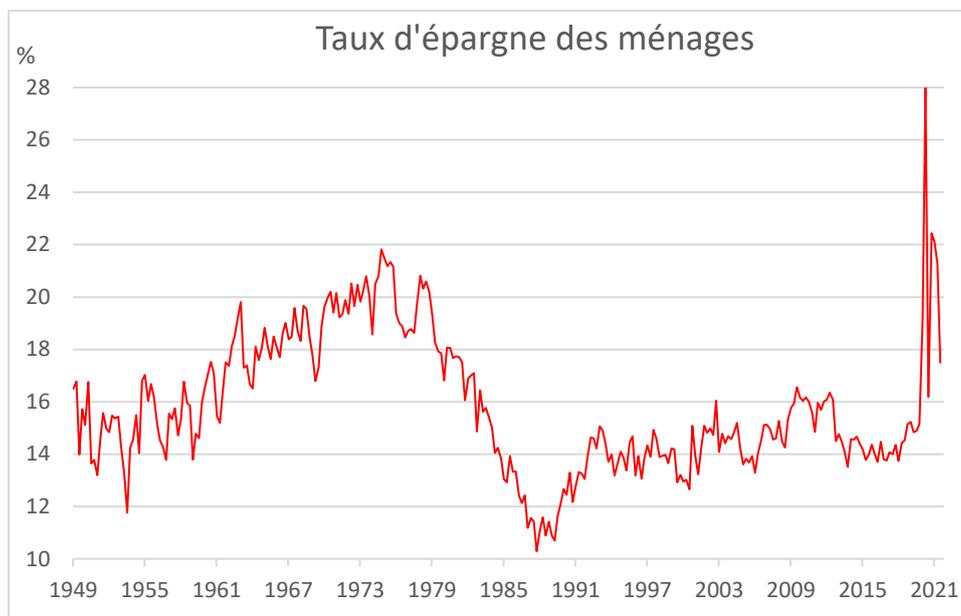
L'épargne retraite constitue en la matière un levier d'action crucial, compte tenu de l'excès d'épargne accumulée tout au long de la crise sanitaire, et encore visible aujourd'hui. Notons que les Plans Epargne Retraite (PER) connaissent déjà un succès croissant. À fin septembre 2021, 4,3 millions de Français détenaient un PER pour un encours de 48,5 milliards d'euros.

**Développer une épargne de long terme est également indispensable pour répondre à l'ensemble des défis d'investissement.** Et offrir aux épargnants la possibilité d'investir sur longue période pour mieux faire face à leurs besoins personnels futurs est seule de nature à réinstaurer une relation de confiance et de fidélisation entre le salarié et l'entreprise, mais aussi une plus grande visibilité dans les décisions de placement que prennent les particuliers dans la préparation de leur retraite.

L'assurance vie répond déjà à beaucoup de besoins exprimés par les épargnants et est un placement très populaire, avec 18 millions de détenteurs et 38 millions de bénéficiaires. D'une durée moyenne de 12 ans, elle permet aux assureurs de jouer pleinement leur rôle d'investisseur de long terme en finançant l'économie productive à hauteur de 61% des 1 876 milliards d'euros d'encours en assurance-vie.

Notons que l'investissement logement, peu volatil et offrant un rendement régulier, doit également être promu en tant qu'apporteur de complément de revenu.

- Au total, il s'agit d'inciter les ménages à mieux orienter leur épargne vers des supports appropriés pour des besoins individuels ou collectifs, permettant de répondre aux défis économiques et sociétaux à venir, ce qui suppose une mobilisation de tous les acteurs.



Source : INSEE

Enfin, favoriser l'éducation financière et l'actionnariat individuel ou salarié, afin de diffuser une plus grande culture économique et une meilleure compréhension des décisions des entreprises. Davantage associer les Français au partage des bénéfices de la reprise économique ou des résultats de leur entreprise constituera pour les salariés un élément de fidélisation et d'attachement au succès de cette entreprise.

## 2- CONSOLIDER L'ATTRACTIVITE DE LA PLACE FINANCIERE DE PARIS

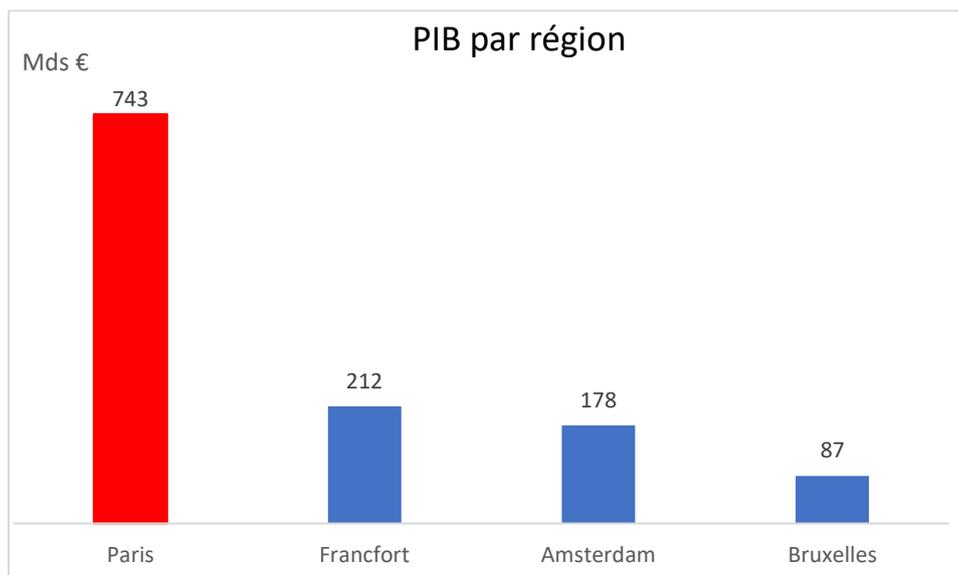
Non seulement le **Brexit a rebattu les cartes des Places financières les plus actives en Europe et dans le monde**, posant de nouveaux défis pour préserver les financements appropriés dont ont besoin les acteurs français (collectivités pour les services publics, comme entreprises pour créer des emplois), mais, hors d'Europe, Paris est constamment en lice avec les Etats-Unis et de nombreux pays d'Asie pour attirer des projets d'investissements ambitieux, porteurs d'emplois.

Les réformes menées depuis les années récentes ont produit des premiers résultats puisque, dans la compétition croissante entre grandes Places financières internationales, **Paris est désormais reconnue, et pour la première fois, comme la seule Place de l'Union européenne parmi les dix premières Places financières mondiales.**

	Rang	Changement
New York	1	0
Londres	2	0
Hong Kong	3	+1
Singapour	4	+1
San Francisco	5	+7
Shanghai	6	-3
Los Angeles	7	+6
Pékin	8	-2
Tokyo	9	-2
<b>Paris</b>	<b>10</b>	<b>+15</b>

Source : Global Financial Centres Index, septembre 2021

De même, selon le *Global Cities Investment Monitor*, Paris est la deuxième ville la plus attractive au monde, devant Singapour, New York ou Tokyo en particulier. Dans les services financiers, Paris est mieux classée que Londres, Dublin ou Amsterdam notamment.



Source : Eurostat (données 2019)

**Cette nouvelle situation est cependant, par définition, fragile et impose de poursuivre les réformes** pour permettre de consolider cette nouvelle position compétitive de la place de Paris.

Ainsi, pour conforter les atouts de la Place financière de Paris, il s'agit d'approfondir les initiatives engagées en matière de finance durable (construction d'indicateurs quantitatifs précis, bon accès des épargnants aux produits labellisés) et de recherche (mobilisation du monde académique, identification des métiers de demain, réactivation de la recherche financière sur les entreprises), notamment via le crédit d'impôt recherche.

Enfin, la Place de Paris doit être vigilante pour **maintenir sur le territoire national ses centres de décision** lorsque la production des biens ou services concernés revêt un caractère **stratégique**. Avec la nécessité qu'une majorité d'investisseurs soit domestique dans certains secteurs afin de permettre d'assurer un contrôle sur de telles productions ou sur la fourniture de ces services, et d'avoir une meilleure maîtrise sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

A cet égard, il convient également de préserver **l'attractivité de la Place immobilière de Paris** afin de garantir aux entreprises implantées en France des bureaux premium et durables.

Préserver le contrôle des centres de décision des entreprises et garder en France les éléments de **souveraineté** essentiels aux productions stratégiques, c'est ne pas être dans une situation de **dépendance** à l'égard d'acteurs, financiers ou non, basés hors de l'UE ou sur d'autres continents.

Enfin, il convient de veiller à ce que le soutien à la **compétitivité** de l'industrie financière soit pleinement intégré **dans les objectifs de la régulation** européenne et que **l'attractivité soit un objectif statutaire des autorités** réglementaires. Le risque s'est en effet accru ces dernières années d'une divergence réglementaire entre les grandes zones, notamment avec le Royaume-Uni. Maintenir une concurrence équitable entre blocs géographiques est vital pour financer correctement la reprise de l'activité économique en France, sans dumping réglementaire de la part de certains pays.

### **3- PROMOUVOIR UNE EUROPE COMPETITIVE**

La priorité doit être la **mise en place effective de l'Union des Marchés de Capitaux (UMC) avec les différentes priorités qui en relèvent :**

1. Dans le cadre de la révision de Solvabilité 2 pour les sociétés d'assurance, comme des nouvelles normes de Bâle 3 pour les banques, obtenir un **desserrement des contraintes de fonds propres applicables aux sociétés d'assurance, comme aux banques**, pour leur permettre un soutien plus ambitieux en matière de concours à l'économie, sous forme de prêts bancaires, comme de renforcement des fonds propres des entreprises et de l'immobilier. Aujourd'hui, les entreprises financières européennes sont pénalisées par rapport à leurs concurrentes internationales par des contraintes de capitaux propres excessives.

**2. Mettre en place une titrisation compétitive.** Le cadre réglementaire actuel est aujourd'hui pénalisant par rapport à celui existant dans d'autres continents, notamment aux Etats-Unis. Or, la titrisation n'est pas un gros mot. Une titrisation saine, simple et transparente est un instrument essentiel pour financer les entreprises en contribuant à la stabilité financière et à la résilience de tous les acteurs économiques.

**3. Développer, via les fonds ELTIFs, une épargne plus abondante de long terme qui soit orientée vers les entreprises**, notamment le financement des PME, **mais aussi vers l'économie durable (dans le cadre du *Green Deal* de l'Union européenne) et les besoins importants en infrastructures et en logements.**

**4. Maintenir notre souveraineté dans la gestion des données financières et extra-financières (ESG), aux niveaux national et européen.** La montée des exigences liées à la finance durable se traduit par une classification très fine des

activités des entreprises (taxonomie) et une charge déclarative (*reporting*) de plus en plus significative. Il est essentiel que l'Europe garde la main sur ces règles et ne dépende pas de fournisseurs de données souvent américains ou de régulateurs non européens, qui imposent leurs prix et leurs conditions. Etablir un cadre réglementaire propre à l'Union européenne pour les fournisseurs de données est donc un impératif pour l'information transparente des investisseurs et la juste concurrence sur ces marchés en pleine expansion.

**5. Cette souveraineté doit également porter sur le numérique**, notamment pour responsabiliser les plateformes, en régulant de façon appropriée les marchés et services numériques (DMA et DSA). Cela permettra, grâce à un marché du numérique qui supprime les barrières au sein des Vingt-Sept, de faire émerger des champions à partir des FinTech qui opèrent déjà dans de nombreux secteurs : éviter les monopoles préservera l'esprit d'innovation, en France comme dans l'Union.

**6. Enfin, accélérer la mise en place du Green Deal de l'Union européenne.** La Place de Paris contribue activement à la définition et l'application des taxonomies environnementale et sociale, tout en prenant correctement en compte les spécificités de l'économie française et de nos entreprises, et de mettre en place une logique non pas d'exclusion, mais d'accompagnement des entreprises sur la voie de la transition climatique. Comme d'éviter des renforcements excessifs de contraintes qui ne feront que pénaliser les entreprises françaises et européennes dans la compétition mondiale. Et **d'éviter de dupliquer normes françaises et européennes, mais au contraire de les fusionner afin d'éviter des reporting multiples aux entreprises.**

- Paris EUROPLACE, présidée par un Président d'entreprise, Augustin de Romanet, Président du Groupe ADP, représente de façon cohérente l'ensemble des composantes de l'économie réelle, dont les PME/ETI et les FinTech. Notre organisation invite donc les candidats à l'élection présidentielle à se mobiliser pleinement pour renforcer la compétitivité de notre Place et à s'engager, dès leur entrée en fonction, à en développer l'attractivité pour accélérer la sortie de crise et soutenir l'emploi en France.
- Paris EUROPLACE développe une stratégie cohérente et de long terme, accélérant la montée en puissance de la Place de Paris à l'échelle internationale, en mobilisant ses deux principaux points forts : la promotion de la finance durable et l'importance grandissante donnée aux FinTech.
- Paris EUROPLACE appelle les candidats à relayer dans les enceintes européennes un projet fort pour accélérer la mise en place de l'Union des marchés de capitaux, permettant à nos entreprises d'avoir une gamme de financements diversifiés, adaptés à la situation individuelle des entreprises pour investir et contribuer à la prospérité de demain.
- Paris EUROPLACE demande aux candidats de se saisir du sujet de la régulation financière comme d'un objectif de première importance pour la reprise économique, afin de ne pas pénaliser le positionnement de la France, mais aussi pour établir une concurrence loyale et équitable entre les grandes zones géographiques.

\*

\* \*

## CONTACTS

Arnaud de Bresson

Délégué général de Paris EUROPLACE

[bresson@paris-europlace.com](mailto:bresson@paris-europlace.com)

Olivier Vigna

Délégué général adjoint de Paris EUROPLACE

[olivier.vigna@paris-europlace.com](mailto:olivier.vigna@paris-europlace.com)